

## Compte rendu Comité Syndical du 6 décembre 2018 à 9h00 à Longèves, Salle l'Envol

L'an deux mille dix-huit, le jeudi six décembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Longèves, sous la présidence de M. Jean GORIOUX, deuxième Vice-Président, en l'absence du Président et du premier Vice-Président empêchés.

### **MEMBRES TITULAIRES PRÉSENTS : 7/20**

M. CHRISTIAN BRUNIER - M. ALAIN DRAPEAU – M. ROLAND GALLIAN - M. JEAN GORIOUX – M. MICHEL MAITREHUT – M. JEAN-PIERRE SERVANT - M. FRANÇOIS VENDITTOZZI

### **MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DÉLÉGATION : 5**

M. JOËL DULPHY REMPLAÇAIT M. RAYMOND DESILLE  
M. HENRI LAMBERT REMPLAÇAIT MME BRIGITTE DESVEAUX  
M. ROGER GERVAIS REMPLAÇAIT M. ANTOINE GRAU  
M. YVES SEIGNEURIN REMPLAÇAIT MME ANNE-LAURE JAUMOILLIE  
M. JACQUES PIERARD REMPLAÇAIT M. JEAN-LOUIS LEONARD

### **MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 0/20**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jean-Pierre SERVANT

**AUTRE MEMBRE INVITÉ PRÉSENT** : M. DAVID CARON

### **MEMBRES EXCUSÉS :**

MME FANNY BASTEL – M. JEAN-MARIE BODIN – MME NADIA BOIREAU – MME NATHALIE BOUTILLIER – MME MARIE-PIERRE CHOBELET – M. VINCENT DEMESTER – M. GUY DENIER - M. RAYMOND DESILLE - MME BRIGITTE DESVEAUX - M. JEAN-FRANÇOIS FOUNTAINE – M. WALTER GARCIA - M. ANTOINE GRAU - M. CHRISTIAN GRIMPRET - MME ANNE-LAURE JAUMOILLIE - MME LINE LAFOUGERE - M. JEAN-LOUIS LEONARD – M. HERVÉ PINEAU – M. JEAN-PHILIPPE PLEZ - M. DIDIER TAUPIN

### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Service SCoT La Rochelle Aunis : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET.

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 12 juillet 2018
- Information sur la décision du Président de souscrire un emprunt d'un montant de 85.000€ auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes destiné au financement d'une partie de son programme 2018 d'investissement
- Décision modificative budgétaire pour inscrire la reprise des résultats définitifs de l'exercice 2017 et virement de crédits pour inscrire les frais de dossier relatifs à l'emprunt
- Point d'information sur l'analyse des résultats de l'application du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Aunis approuvé le 20 décembre 2012
- Point d'information sur la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du 26 septembre 2018
- Point d'information sur la constitution d'une instance de travail en vue de l'évolution du SCoT du Pays d'Aunis et plus spécifiquement de son volet commercial suite à la demande de la Communauté de Communes Aunis Atlantique

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 JUILLET 2018**

---

Le Comité syndical a approuvé le compte rendu.

### **INFORMATION SUR LA DÉCISION DU PRÉSIDENT DE SOUSCRIRE UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 85.000€ AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES DESTINÉ AU FINANCEMENT D'UNE PARTIE DE SON PROGRAMME 2018 D'INVESTISSEMENT**

---

#### **Point présenté par Jean GORIOUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et L 5211-2;

Vu les délibérations du Comité Syndical N°2016-10 du 17 novembre 2016 et N°2017-04 du 23 janvier 2017 donnant délégation d'attribution au Président pour la durée de son mandat, notamment en matière de finances afin de contracter les emprunts dans la limite de 200.000€ destinés au financement des investissements prévus au budget ;

Vu le budget 2018 du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis et notamment la section d'investissement qui prévoit un emprunt d'un montant de 117.790,00 € pour financer l'opération d'élaboration du SCoT ;

Considérant que ce besoin de financement a été réévalué en fin d'année à 85.000 € ;

M. Gorioux informe les élus du Comité syndical qu'un emprunt a été souscrit par décision du Président le 6 novembre 2018 auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes - 1 Parvis Corto Maltese - CS31271 - 33076 Bordeaux Cedex, aux conditions suivantes :

Montant :	85.000,00 €
Durée :	5 ans
Taux :	fixe de 0,54%
Echéances :	trimestrielle – première le 15/03/2019
Frais de dossier :	100 €
Frais d'engagement :	néant
Amortissement :	amortissement progressif à échéances constantes
Base de calcul des intérêts :	30/360

### **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE POUR INSCRIRE LA REPRISE DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DE L'EXERCICE 2017 ET VIREMENT DE CRÉDITS POUR INSCRIRE LES FRAIS DE DOSSIER RELATIFS À L'EMPRUNT**

---

#### **Point présenté par Jean GORIOUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

##### **1) Décision modificative pour la reprise des résultats définitifs de l'exercice 2017**

Les résultats définitifs n'étant pas encore connus au moment du vote, le budget primitif 2018 prévoit les résultats provisoires de l'exercice 2017. M. Gorioux explique qu'il convient par décision modificative, d'inscrire au budget les résultats définitifs de la manière suivante :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le résultat de clôture 2017 est de 76.507,25 €, le budget primitif 2018 prévoit 76.510,00 €. Pour inscrire le bon résultat, il faut donc diminuer le compte 001 en recettes d'investissement de – 2,75 €.

Pour équilibrer la section d'investissement en dépenses et recettes, il est proposé de diminuer en dépenses d'investissement le compte 2051 « Concessions, brevets, licences, logiciels » de – 2,75 €.

Tableau récapitulatif

Section d'investissement	DEPENSES			RECETTES		
	Opération	Article (fonction)	Somme	Opération	Article (fonction)	Somme
Excédent d'investissement reporté				hors opération	001 (F01)	- 2,75€
Concessions, brevets, licences, logiciels	SCOT02	2051 (F02)	- 2,75 €			
<b>Total</b>			<b>- 2,75 €</b>			<b>- 2,75€</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de clôture 2017 est de 25.771,68 €, le budget primitif 2018 prévoit 21.000,00 €.

Pour inscrire le bon résultat, il faut donc modifier le compte 002 en recettes de fonctionnement en ajoutant + 4.771,68 €.

Pour équilibrer la section de fonctionnement en dépenses et recettes, il est proposé d'ajouter +4.771,68 € en dépenses de fonctionnement au compte 65888 « autres charges diverses de gestion courante ».

Tableau récapitulatif

Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
	Article	Somme	Article	Somme
Excédent fonctionnement reporté			002 (F01)	+ 4.771,68 €
Autres charges diverses de gestion courante	65888 (F02)	+ 4.771,68 €		
<b>Total</b>		<b>+ 4.771,68 €</b>		<b>+ 4.771,68 €</b>

## 2) Virement de crédits pour les frais de dossier relatifs à l'emprunt

Pour inscrire les frais de dossier s'élevant à 100€ relatifs à l'emprunt souscrit de 85.000€, il est nécessaire de faire un virement de crédits en dépenses de fonctionnement comme suit :

Tableau récapitulatif

Section de fonctionnement	DEPENSES		
	Chapitre	Article (fonction)	Somme
Services bancaires	011/62	627 (F02)	+ 100,00 €
Services extérieurs divers	011/62	62880 (F02)	- 100,00 €
<b>Total</b>			<b>0,00 €</b>

**Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** la décision modificative budgétaire et le virement de crédits exposés ci-dessus,

**DECIDE** d'inscrire les crédits tels que présentés dans les tableaux ci-dessus en section de fonctionnement et en section d'investissement et dans le document « liste des inscriptions budgétaires » ci-annexé,

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

## **POINT D'INFORMATION SUR L'ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS D'AUNIS APPROUVÉ LE 20 DÉCEMBRE 2012**

---

### **Point présenté par François Vendittozzi, 3<sup>ème</sup> Vice-Président**

Le schéma de cohérence territoriale du Pays d'Aunis a été approuvé le 20 décembre 2012. Le 20 avril 2017, le Comité syndical du syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a procédé à l'analyse des résultats de l'application du SCoT de l'Agglomération de La Rochelle et a prescrit l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale La Rochelle Aunis, valant mise en révision des schémas de cohérence territoriale de l'Agglomération de La Rochelle et du Pays d'Aunis.

En terme de résultats de l'application du schéma du Pays d'Aunis sur les 6 ans passés, au regard des quatre thématiques visées à l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme, les éléments d'évaluation exposés dans le document envoyé aux élus et ci-annexé, sont présentés par M. François Vendittozzi, 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

## **POINT D'INFORMATION SUR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) DU 26 SEPTEMBRE 2018**

---

### **Point présenté par Jean GORIOUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

#### **■ CDAC du 26 septembre 2018**

M. Gorioux informe que la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du 26 septembre a examiné le projet de **création d'un magasin GO SPORT à Lagord** déposé par la SARL LAGORD INVEST (Saint-Cyr-du-Doret).

Il explique qu'un projet initial était inscrit à l'ordre du jour de la CDAC du 11 juillet, et consistait en l'extension du Parc commercial du Fief Rose par la création d'un magasin GO SPORT, enseigne spécialisée en articles de sport et loisirs, pour 1 900 m<sup>2</sup> de surface de vente, à Lagord.

Ce projet avait été retiré de la commission de juillet suite aux échanges entre les collectivités et l'opérateur ayant induits des modifications substantielles du dossier présenté. Ces modifications portaient essentiellement sur :

- un traitement plus qualitatif de la façade côté av. du Fief Rose et la création d'un parvis dans l'angle du bâtiment.
- un meilleur calage des liaisons avec les futurs aménagements sur le domaine public.

**M. Gorioux informe que la CDAC du 26 septembre a donné un avis favorable à ce projet.**

## POINT D'INFORMATION SUR LA CONSTITUTION D'UNE INSTANCE DE TRAVAIL EN VUE DE L'ÉVOLUTION DU SCOT DU PAYS D'AUNIS ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT DE SON VOLET COMMERCIAL SUITE À LA DEMANDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE

Point présenté par Jean GORIOUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président

### ■ Évolution du Schéma de cohérence territoriale du Pays d'Aunis

M. Gorioux informe les élus du Comité syndical que la Communauté de Communes Aunis Atlantique a sollicité le Président du Syndicat afin d'envisager de faire évoluer le volet urbanisme commercial du schéma de cohérence territoriale du Pays d'Aunis, et plus spécifiquement pour ce qui concerne les dispositions applicables au secteur Andilly - St Ouen d'Aunis - Villedoux.

Afin de répondre à la croissance démographique constatée sur ce secteur, la Communauté de Communes souhaiterait qu'une offre commerciale de proximité, y compris alimentaire, puisse se développer sur la zone d'aménagement commercial (ZACOM) Bel Air - Andilly.

M. Gorioux explique qu'il est envisagé de donner mandat à la commission urbanisme commercial, élargie aux membres du Bureau syndical, aux Vice-Présidents des membres en charge du développement économique et à Monsieur le Maire de Marans, pour examiner cette demande et de présenter au Comité syndical début 2019, les suites qu'il pourrait être souhaitable de lui donner, ainsi que les procédures éventuelles à engager.

M. Maitrehut, conseiller municipal à Marans, propose que M. Jean-Marie Bodin, conseiller municipal à Marans et vice-président de la CdC Aunis Atlantique en charge de l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que lui-même, siègent également à cette commission.

Cette proposition est retenue par l'assemblée.

**Le Comité syndical valide la composition de l'instance de travail qui sera donc constituée des élus suivants :**

Jean-Luc	Algay	Vice-président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle en charge du développement économique
Fanny	Bastel	Membre de la commission urbanisme commercial du syndicat
David	Baudon	Membre du Bureau syndical
Thierry	Belhadj	Maire de la Commune de Marans
Jean-Marie	Bodin	Vice-président de la Communauté de communes Aunis Atlantique en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme et Conseiller municipal de Marans
Raymond	Desille	Membre du Bureau syndical
Catherine	Desprez	Vice-présidente de la Communauté de communes Aunis Sud en charge du développement économique
Brigitte	Desveaux	Membre de la commission urbanisme commercial du syndicat
Alain	Drapeau	Membre de la commission urbanisme commercial du syndicat
Sylvain	Fagot	Membre de la commission urbanisme commercial du syndicat
Jean-François	Fontaine	Président du syndicat

Roland	Gallian	Membre de la commission urbanisme commercial du syndicat et Vice-président de la Communauté de communes Aunis Atlantique en charge du développement économique
Jean	Gorioux	2° Vice-président du syndicat
Antoine	Grau	1 <sup>er</sup> Vice-président du syndicat
Henri	Lambert	Membre de la commission urbanisme commercial du syndicat
Jean-Louis	Léonard	Membre de la commission urbanisme commercial du syndicat et membre du Bureau syndical
Michel	Maitrehut	Conseiller communautaire de la Communauté de communes Aunis Atlantique et Conseiller municipal de la commune de Marans
Jean-Philippe	Plez	Membre de la commission urbanisme commercial du syndicat
Jean-Pierre	Servant	Membre de la commission urbanisme commercial du syndicat et membre du Bureau syndical
François	Vendittozzi	3° Vice-président du syndicat

#### AUTRES INFORMATIONS UTILES

---

M. Cajon, responsable du syndicat, annonce la date du prochain Comité syndical qui se tiendra le mardi 29 janvier 2019 à 9h30 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. (lieu à confirmer)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45.**